



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-496

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d Achat

75-2023-08-28-00011 - Arrêté de subdélégation de signature (4 pages) Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay / Direction générale du GHU Paris-Saclay

75-2023-09-04-00003 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l article R. 6147-10 du Code de la santé publique (14 pages) Page 8

75-2023-09-03-00001 - Arrêté n° 019-2023 de délégation de signature en matière de marchés publics (4 pages) Page 23

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-09-01-00053 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) (3 pages) Page 28

75-2023-09-01-00055 - Arrêté portant délégation générale de signature au contrôle budgétaire régional - CBR (2 pages) Page 32

75-2023-09-01-00054 - Arrêté portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de Commissaire du Gouvernement - SLD (4 pages) Page 35

75-2023-09-01-00051 - Arrêté portant délégations de signature pour le pôle gestion publique Etat (17 pages) Page 40

75-2023-09-01-00052 - Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales (3 pages) Page 58

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-09-05-00003 - arrêté n° 2023 01024 portant désignation et habilitation à accéder aux données à caractère personnel contenues dans le système de traitement d antécédents judiciaires et accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la délégation à l immigration pour la désignation et l habilitation des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements automatisés utilisés par la délégation à l immigration (2 pages) Page 62

75-2023-09-05-00004 - arrêté n° 2023-01025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la délégation à l immigration pour l habilitation des agents prévue par l article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale dans le cadre de la recherche et de la constatation de fraudes en matière sociale (2 pages) Page 65

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-08-28-00011

Arrêté de subdélégation de signature

Arrêté de subdélégation de signature

**La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers,
Alimentaires et Technologiques,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5, et R.6147-10,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2017-03 0006 du 30 mars 2017, portant nomination de Mme Muriel BROSSARD LAHMY, en qualité de directrice du pôle d'intérêt commun Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques et déléguée à la coordination des politiques d'achat, à compter du 1er mars 2017,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur, à Mme Muriel BROSSARD-LAHMY en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° ANA 401.2023.07.0010 du 1^{er} août 2023 portant nomination de M Henri GIBON, en qualité de directeur du service de management des marchés d'équipements et de fournitures hôtelières et de restauration du PIC ACHAT,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Soumaya ALILI-BACHELLIER, directrice adjointe, adjointe à la directrice du PIC ACHAT, en vue de signer, au nom de la Directrice du PIC ACHAT les pièces et actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés et contrats du PIC ACHAT, notamment :

A : Par actes de préparation sont visés les échanges préalables avec les opérateurs économiques concourant à la définition du besoin ce qui comprend notamment les actions de « sourcing » avec les opérateurs économiques.

B : Par actes de passation sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures inhérents aux procédures de marchés publics mises en œuvre et notamment :

- 1) Le choix des procédures de passation et des modes de dévolution des marchés;
- 2) La publication des procédures ou des invitations à concourir ou négocier ou à confirmer l'intérêt ;
- 3) Les réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- 4) Les demandes de précisions ou compléments aux candidats et soumissionnaires ;
- 5) Les actes relatifs aux négociations menées et les procès-verbaux associés ;
- 6) La rédaction de tout rapport intervenant dans le cadre des procédures ;
- 7) L'information des candidats et soumissionnaires quant aux suites données aux procédures et notamment les déclarations sans suite ou d'infructuosité ;
- 8) L'attribution et le rejet des candidatures et des offres ;
- 9) Les mises au point des marchés publics ;
- 10) La signature de tout procès-verbal intervenant dans les procédures ;
- 11) La signature et la notification des marchés publics ;
- 12) La réponse aux demandes d'information, de motivation et de documents des candidats et soumissionnaires évincés ;
- 13) Les décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions.

C : Par actes d'exécution sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures afférents aux marchés publics conclus :

- 1) Les certificats de cessibilité ;
- 2) La conduite des négociations et la conclusion des actes relatifs à des modifications de contrats : avenants, notes d'informations, certificats administratifs, acceptation ou refus de sous-traitances ;
- 3) Les mises en demeure des cocontractants ;
- 4) Les décisions d'application des pénalités aux cocontractants ;
- 5) Les décisions de résiliation des marchés
- 6) Les décisions de reconduction et d'affermissement de tranches optionnelles ;
- 7) La gestion des mémoires en réclamation au stade précontentieux.

Délégation est donnée à Madame Soumaya ALILI-BACHELLIER de signer les

autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Henri GIBON, directeur adjoint au PIC ACHAT,
 - Madame Antonia LOPEZ, directrice adjointe au PIC ACHAT,
- en vue de signer, au nom de la Directrice, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés suivant :

- 1) Lettres d'information adressées aux candidats (LIFORM)
- 2) Demandes de précisions ou compléments adressées aux candidats et soumissionnaires (OUV6)
- 3) Courrier de convocation des candidats à des négociations ou des auditions
- 4) Les courriers rejetant les demandes de révision de prix

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Henri GIBON, directeur adjoint au PIC ACHAT,
 - Madame Antonia LOPEZ, directrice adjointe au PIC ACHAT,
- en vue de signer, au nom de la Directrice du PIC ACHAT, en son absence, et en l'absence de Madame Soumaya ALILI-BACHELLIER l'ensemble des pièces et actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés énumérés au A, B et C de l'article 1^{er} du présent arrêté, à l'exception des décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions.

Délégation est donnée à Madame Antonia LOPEZ, directrice adjointe du PIC ACHAT et à Monsieur Henri GIBON, directeur adjoint en charge du PIC ACHAT, de signer les autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes au nom de la Directrice du PIC ACHAT, en son absence, et en l'absence de Madame Soumaya ALILI-BACHELLIER.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Muriel BROSSARD LAHMY directrice du PIC ACHAT, en matière de marchés publics.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2022-07-11-00001 du 11 juillet 2022 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 28 août 2023

La Directrice d'ACHAT

SIGNE

Muriel BROSSARD-LAHMY

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2023-09-04-00003

Arrêté de délégation de signature pris au titre de
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature APHP. Université Paris Saclay n°2023-020

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris Saclay

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-Universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé :

- **Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU,**
- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU.**

1.2 DIRECTION DE SITE :

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

SPR : Sainte Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 Site Antoine Béclère (ABC) :

Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital, en charge du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital, en charge du site Antoine Béclère,** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric LE ROY a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Najat BENARAB, Directrice des soins, en charge du site de Béclère,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,

1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :

Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge du site Bicêtre,** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Roxane PINNA, Directrice des soins du site Bicêtre,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité.

1.2.3 Site Paul Brousse :

Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge du site Paul Brousse**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital, Adjoint la Directrice des ressources humaines,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins, du site Paul Brousse,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini :

Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site d'Ambroise Paré,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge, par intérim, du site Raymond Poincaré,
- Sandra MANESSE, Directrice des soins (FF) du site de Sainte Périne,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré"
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

1.2.5 Site de Berck

Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

1.2.6 Site de Raymond Poincaré :

Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge, par intérim, du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, par intérim, en charge du site Raymond Poincaré**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Raymond Poincaré:

- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré",
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins, faisant fonction, en charge du site de Raymond Poincaré,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

1.2.7 Site d'Ambroise Paré :

Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site Ambroise Paré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site Ambroise Paré**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Marion BOUSQUIE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Ambroise Paré, à :

- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré",
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,

- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital, en charge des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28 ;
- Marie-Hélène LAVOLLE, Directrice d'hôpital, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G4, G5, G6, G28, F8.

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
 - Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
 - Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
 - Mathieu REBAUDIÈRES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines, Responsable de la politique sociale et du temps de travail.

- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
 - Sophie BERNARDEAU, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines d'Ambroise Paré,
 - Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Raymond Poincaré ;
 - Laetitia DEROO-BLANQUART, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Sainte-Périne,
 - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Bicêtre,
 - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine Béclère,
 - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Paul Brousse,
 - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck ;
 - Léa BOIREAU, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable de la protection sociale de Bicêtre ;
 - Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
 - Marjorie LAUTIER, Adjointe des Cadres Hospitaliers ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail de Paul Brousse ;
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, d'Ambroise Paré.

- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, d'Ambroise Paré.

- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
 - Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;

- Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Paul Brousse et Bicêtre,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Péline et Berk-sur-mer,
 - Sophie MICHEL, Adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie d'Antoine Béclère ;
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Paul Brousse et Bicêtre,
 - Sophie MICHEL, Adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie d'Antoine Béclère ;
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadre hospitaliers, Responsable carrière paie, sites Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Péline et Berk-sur-mer.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Cadre de santé, Responsable de formation de Bicêtre.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
- Robert SAYEGH, adjoint administratif en charge de la gestion du temps de travail.
- B. En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales.

Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C -2, 4 et 5, F :

- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs ;
 - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers,
 - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales GHU Paris Saclay,
 - Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres hospitaliers, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement de **Valentin SIMON, Directeur d'hôpital, en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
 - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière,
 - Hamza LAFDILI, Directeur adjoint parcours patient et performance,
 - Alya KECHAOU, Responsable du parcours patients – Filière médecine.
- D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.
- E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
- Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,

- Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification
 - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
- Sophie OUDINOT, chargée de mission, Chargée des relations usagers sur le site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise Paré, Raymond Poincaré, Sainte Périne ;
 - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers sur le site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne ;
 - Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers sur le site de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck ;
 - Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers sur le site de Sainte Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte Périne, Ambroise Paré, Raymond Poincaré ;
 - Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers sur le site de Paul Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux de Paul Brousse, Antoine Béclère, Bicêtre ;
 - Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers sur le site de Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, Paul Brousse, Antoine Béclère ;
 - Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck ;
 - Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers sur le site d'Antoine Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine Béclère, Paul Brousse, Bicêtre.
- F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1 :
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
 - Laurence CHARTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif,
 - Francis SAPOR, Adjoint des cadres hospitaliers.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et H1 :
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière.
- G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical,
 - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
 - Jérôme JOLY, Directeur Maintenance du GHU.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5 :
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
 - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale,
 - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
 - Pierre CHABANNE, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
 - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
 - Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre,
 - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Chargé de sécurité de Bicêtre,

- Omar TAFTICHT, Adjoint au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
- Dénia LITIM, Adjointe au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
- Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse,
- Zaher OULD CHICK, Adjoint au Chargé de sécurité de Paul Brousse,
- Jean-Yves HEUDE, Responsable de la sécurité du site Ambroise Paré,
- Mathis GAUJARD, Adjoint au responsable sécurité du site Ambroise Paré,
- Philippe CORMIER, Chargé de sécurité de l'hôpital Maritime de Berck,
- Éric VINCENT, Chargé de sécurité du site de Sainte Périne,
- Christophe GEORGES, Responsable du service de sûreté du site Raymond Poincaré.

H. En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information,

I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3:

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.

b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :

- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud
- Franck GRANDIN, Chargé de mission,
- Pascale LECOINDRE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
- Sylvie BRIFFOTEAUX, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Marie-Camille BUCHER, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

J. En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :

- **Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière**, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat/Intérim.

K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K

- Fabienne BANCHET, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins (FF) du site Raymond Poincaré,
- Najat BENARAB, Directrice des soins en charge du site Antoine Béclère,

- Roxane PINNA, Directrice des soins, en charge du site de Bicêtre,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins, en charge du site Paul Brousse,
- Sandra MANESSE, Directrice des soins (FF) du site de Sainte Périne.

L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Claire RICHARD**, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice adjointe chargée des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Jérôme JOLY, Directeur Maintenance du GHU,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT et PBR.

En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- **Éric ADNET**, Ingénieur en chef, aAdjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :
 - Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
 - Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.

- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales,
- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales du GHU Paris Saclay,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs du GHU Paris Saclay,
- Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée de missions.

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des Investissements** pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,
- **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 ;
- **Marie-Hélène LAVOLLE, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat** pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3,

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1 et C9 :
 - Laurence CHARTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
 - Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
 - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif,
 - Francis SAPOR, Adjoint des cadres hospitaliers.

- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Sarah DANO, Ingénieure restauration du Groupement Hospitalier,
 - Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des Investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT, PBR et ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT et PBR,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR – SPR,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements du site RPC,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité.

En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Cécile PIVERON, Responsable de la régie du site Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,

- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Sylvie BRIFFOTEAUX, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Marie-Camille BUCHER, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation et du mécénat**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière**, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat/Intérim.

En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mathieu REBAUDIERES, Mathieu Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales,
- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales du GHU Paris Saclay,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs du GHU Paris Saclay,
- Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée de missions.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Aldric EVAIN, Directeur d'hôpital, Adjoint la Directrice des ressources humaines,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines.

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Directeur des soins,

- Gwenn PICHON NAUDE, Directrice d'hôpital,
- Marie-Hélène LAVOLLE, Directrice d'hôpital.
-

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Site hôpital Raymond Poincaré :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Sophie BRUN, Directrice d'hôpital,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,
- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,
- Camille COTIS, Directrice d'hôpital,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins.

Site hôpital de Berck :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Laurence DEWIDHEM, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques,
- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Alain PIEPLU, Cadre supérieur de santé.

Site hôpital Ambroise Paré :

- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Sophie BERNARDEAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins,
- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital ;
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Hajar ZAID, Attachée d'Administration Hospitalière.

Site hôpital Sainte Péline :

- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur,
- Delphine RENIER, Attachée d'Administration Hospitalière hors site,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Gwenolée ABALAIN, Directrice d'hôpital,
- Sandra MANESSE, Directrice des soins de Sainte Péline faisant fonction.

Site hôpital Antoine Béclère :

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Melody NUBLAT, Attachée d'administration hospitalière,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Sarah DANO, Ingénieure restauration,
- Jérôme FERLIN EGGERS, Cadre paramédical,

- Fatima THOR, Directrice des soins,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Christine KACI-LEVEQUE, Directrice des soins,

Site hôpital Bicêtre :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Roxane PINNA, Directrice des soins,
- Flore CLEMENT, Directrice d'hôpital,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,
- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Léa BOIREAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Glenn TANGUY- LATUILLIERE, Directeur d'hôpital ;
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins ;
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Jean-Baptiste OLLIVIER, Ingénieur en organisation,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers.

Site hôpital Paul Brousse :

- Marjorie LAUTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital,
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins,
- Mathieu REBAUDIÈRES, Directeur d'hôpital ;

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n°2023-017 du 13 juillet 2023 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 04/09/2023,

Christophe KASSEL
Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP.Université Paris-Saclay

SIGNE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2023-09-03-00001

Arrêté n° 019-2023 de délégation de signature en
matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N° 019-2023

Le Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Béchère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Péline,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Christophe KASSEL, le Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay en matière de marchés publics,

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : BICÊTRE

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BRK : Hôpital maritime de BERCK

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU APHP.Université Paris Saclay;
- Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU APHP.Université Paris Saclay;
- Monsieur Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière du GHU APHP.Université Paris Saclay,
- Madame Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés du GHU APHP.Université Paris Saclay,

En vue de signer au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée pour l'ensemble des matières et dans les mêmes conditions, en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à l'article 2A, aux 1^o à 10^o, et 12^o de l'article 2B de l'arrêté directeur du 8 juillet 2022 susvisé, aux directeurs suivants :

- Monsieur Thomas MERY, Directeur chargé du système d'information ;
- Monsieur Lucas TIDADINI, Directeur chargé des finances ;
- Madame Justine KOOB, Directrice chargée des ressources médicales ;
- Madame Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice chargée des ressources humaines ;
- Madame Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice des investissements.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée, en vue de signer, au nom du directeur du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay », dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 de l'arrêté directeur du 8 juillet 2022 susvisé, comme suit :

↳ Pour le service des marchés :

- Madame Sonia RAKAH, responsable du service des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 10^o et 12^o du 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C et 3 F.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sonia RAKAH*, délégation est donnée à Mme Laurence CHARTIER, attachée d'administration hospitalière, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 10^o et 12^o du 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C et 3 F.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sonia RAKAH et de Madame Laurence CHARTIER*, délégation est donnée, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 10^o et 12^o du 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C :
 - o Monsieur Malek KAABACHE, adjoint administratif,
 - o Monsieur Francis SAAPOR, adjoint des cadres hospitaliers.

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume ECKERLEIN*, délégation est donnée, en vue de signer les actes visés aux 1^o, 2^o, 7^o, 8^o, 11^o de l'article 2 C, à :
 - ❖ Madame Camille LEAL, directrice adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés ;
 - ❖ Madame Sonia RAKAH, responsable du service marché ;
 - ❖ Madame Laurence CHARTIER, attachée d'administration hospitalière, responsable du pôle pilotage économique,
 - ❖ Monsieur Malek KAABACHE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable adjoint de l'économat,
 - ❖ Monsieur Francis SAAPOR, adjoint des cadres hospitaliers ;
- Madame Sarah DANO, ingénieure des restaurations du GHU en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1^o (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6^o 7^o, 8^o, 11^o du 2 C ;
- Monsieur Steve SHAIK, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1^o (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7, 8, 11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines :

- Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5^o, 6^o du 2 B ; 1, 2^o, 6 à 8, 11 du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, délégation est donnée à :

- Madame Magali PERISSOL, directrice des ressources humaines adjointe,
- Monsieur Aldric EVAÏN, directeur des ressources humaines adjoint,
- Monsieur Mathieu REBAUDIERES, directeur des ressources humaines adjoint,

en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

↳ Pour la direction des investissements :

Madame Sophie DERAMAT, Directrice Adjointe des Investissements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à, 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence de Madame Sophie DERAMAT, délégation est donnée à :

-M. Denys-Xavier PATUREL, Directeur des Equipements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à, 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

-Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

- Madame Jessica BONTE, ingénieur travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;

-Mme Florence MASSY, ingénieur travaux BCT, PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;

-Mme Magali BELMIN, ingénieur travaux ABC, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;

-Monsieur Laurent JEUSSEAU, faisant-fonction d'ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur Cédric CARBONARO, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur Vincent BRUNET, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C

- Madame Fabienne BALNY, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur Alexis CLAUDON, Ingénieur des Equipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

- Monsieur Tom DA RIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

↳ Pour la direction du système d'information :

- Monsieur Thomas MERY, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;
- *En cas d'absence de Monsieur Thomas MERY*, délégation est donnée à Monsieur Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Madame Laurence CHARTIER et Madame Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier, à la Cellule des marchés publics ainsi qu'à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat, en application de l'article 6 de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Christophe KASSEL, le Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics pour le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay n°2022-02 du 7 février 2022 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin Bicêtre, le 03/ 09/2023

Christophe KASSEL

Directeur Général du Groupe-Hospitalo-Universitaire APHP. Université Paris Saclay

SIGNE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00053

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux
agents affectés à l'équipe départementale de
renfort (EDR)

**Direction régionale des Finances publiques
d'Ile de France et de Paris
Pôle Pilotage et Ressources
Division Contrôle de Gestion
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CHAPILLON	Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SECHER	Florence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOCKSER	Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRUXELLE	Adrien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHASLE	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORDANI	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORESTANT	Jean Elysée	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GILLET	Karine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HUGONNENC	Magali	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE QUERE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE VAN	Marine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimigliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEDDAHI	Zohra	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REMY	Jean Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

TRIF	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALETTE	Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALERIN	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BEDDIAR	Habib	Agent des finances publiques	2 000€	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CAMPMAS	Benoit	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

À Paris, le 1^{er} septembre 2023

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Ile de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00055

Arrêté portant délégation générale de signature
au contrôle budgétaire régional - CBR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Île de France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88 II ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012,

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances Publiques d'Île-de France et de Paris.

Vu l'arrêté du 7 mars 2023, affectant auprès de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France Jean-François DAGUES, contrôleur général économique et financier, afin de l'assister dans les fonctions de contrôle budgétaire.

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-François DAGUES, contrôleur général économique et financier, pour la signature des actes relatifs à l'exercice de l'ensemble des compétences susvisées.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal BONNEFOY inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour la signature des actes relatifs à l'exercice de l'ensemble des compétences susvisées en cas d'empêchement de M. Jean-François DAGUES.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Phkarnavy GÉRARD inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour la signature des visas et avis sur les actes imputés sur le budget de l'État en cas d'empêchement de M. Jean-François DAGUES, ainsi qu'à M. Frédéric AGNES et Mme Karine ANTUNES, M. Kévin LEPETIT inspecteurs des finances publiques, Mme Pascale CHAUDEMANCHE, M. Jean-Christophe LEGRAND, Mme Emmanuelle BRUN et Mme Sylvie LAURENT contrôleurs principaux, Mme Lucette DURAND-GNOUGNOU, Mme Mina EL ACHAK, M. Gilles BRUN contrôleurs.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal BONNEFOY inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour la signature des visas, avis et approbations expresses sur les actes des organismes et groupements d'intérêt public susvisés en cas d'empêchement de M. Jean-François DAGUES, ainsi qu'à Mme Phkarnavy GERARD, Inspectrice divisionnaire, Mme Karine ANTUNES et Mme Geneviève PERTILE, M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, inspecteurs des finances publiques, Mme Pascale CHAUDEMANCHE, M. Jean-Christophe LEGRAND contrôleurs principaux, Mme Mina El Achak contrôleur.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00054

Arrêté portant délégations de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de Commissaire du Gouvernement -
SLD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS
DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION
DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

La Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de **Mme Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques du 21 novembre 2022 portant désignation de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1^{er} décembre 2022 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Anne TALON, Administratrice générale des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique État, Mme Ingrid ROY, administratrice des finances publiques, Responsable du service local du domaine, et à Mme Carol CHOLLET, Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la responsable du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Anne TALON	Administratrice générale des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Ingrid ROY	Administratrice des finances publiques, Responsable du Service Local du Domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la responsable du service local du domaine de Paris

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques et Mme Monique LENORMAND, prote principale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction
Mme Nathalie LEFEVRE	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Mme LENORMAND Monique	Prote principale

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Muriel LOUIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluatrice-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom - Nom	Grade – Fonction
Mme Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques Evaluatrice - experte

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, évaluateur
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, évaluatrice
M. Fabien LOISEAU	Inspecteur, évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, évaluatrice
M. David POUILLAUDE	Inspecteur, évaluateur
Mme Fanny PROVILLE	Inspectrice, évaluatrice
Mme Céline RIBERA	Inspectrice, évaluatrice
M. Charles RICARD	Inspecteur, évaluateur
Mme Chloé RISACHER	Inspectrice, évaluatrice
Mme Ximenas ROSAS	Inspectrice, évaluatrice

Art. 6. – Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, Mme Muriel LOUIS, Évaluatrice experte, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale
Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques Évaluatrice - experte
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, évaluateur
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, évaluatrice
M. Fabien LOISEAU	Inspecteur, évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, évaluatrice
M. David POUILLAUDE	Inspecteur, évaluateur
Mme Fanny PROVILLE	Inspectrice, évaluatrice
Mme Céline RIBERA	Inspectrice, évaluatrice

M. Charles RICARD	Inspecteur, évaluateur
Mme Chloé RISACHER	Inspectrice, évaluatrice
Mme Xiména ROSAS	Inspectrice, évaluatrice

Art. 7. – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 75-2023-07-05-00015 du 5 juillet 2023.

Art. 8. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

À Paris, le 1^{er} septembre 2023

La Directrice régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00051

Arrêté portant délégations de signature pour le
pôle gestion publique Etat

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administratrice générale des Finances publiques, Directrice régionale des Finances Publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris .

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Gaël BRENAUT, Administrateur des Finances publiques, Chef du Département Comptes et action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

Mme Magali HOUERROU, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

Mme Aude PUYGRENIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances Publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

M Jean-Paul MARANGI, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Magali HOUERROU Administratrice des Finances publiques Adjointe Cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique .
M. Etienne NEGRONI Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjoint à la cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Eric BRANDELONG Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
M. Édouard GALLEGO Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires. Signer les certifications des dépenses communautaires.
Mme Lucie APPRIOU Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les certifications des dépenses communautaires. Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT
Mme Marion BACHI-MOSER Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les certifications des dépenses communautaires. Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT
Mme Marion GANACHAUD Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les certifications des dépenses communautaires. Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT
Mme Thyslie FUAMBI Agente contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> Signer les certifications des dépenses communautaires.
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Amandine SENOCQ Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services », Signer les documents en liaison avec la Banque de France Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services. Valider les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 € En l'absence de la responsable de division et du responsable de département, signer les chèques sur le Trésor émis en règlement de dépenses.

	<p>En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 €, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.</p>
<p>Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP inférieurs à 20 000 € • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
<p>M. Elliott LECERF Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les documents en liaison avec la Banque de France • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000€. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services. • En l'absence de la responsable de division et du responsable de département, signer les chèques sur le Trésor émis en règlement de dépenses. <p>En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000€, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.</p>
<p>Mme Nadine GUILLOT Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les documents en liaison avec la Banque de France • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €
<p>Mme Véronique FLACHON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €
<p>M. Olivier LABOURET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services, • En l'absence de la responsable de division et du responsable de département, signer les chèques sur le Trésor émis en règlement de dépenses, • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 €, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division, dont les opérations avec la Banque de France.

<p>M. Cyril TANIOU Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en l'absence du responsable de service, • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.
---	--

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Bruno BORGET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 € - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
<p>M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2500 € - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
<p>Mme Dany SALMON Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception,

Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	<ul style="list-style-type: none"> - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 € - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
--	--

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Charlotte CAMBIUM Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers , - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
<p>M. Firmin NKONDI Inspecteur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,

	<ul style="list-style-type: none"> - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l’instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d’objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers , - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.
<p>Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d’envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d’enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les propositions d’admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu’à 10 000 € , - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers. - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.
<p>Mme Fabienne THOMAS Contrôleuse des Finances Publiques Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d’envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d’enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les propositions d’admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu’à 10 000 € , - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers. - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.

M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER Contrôleur des Finances Publiques Responsable de pôle	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €, - les mises en demeure dans la limite de 50 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
DIVISION DES RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Sylvie BOUVARD, Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Mélanie DELAMARCHE, Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Anita GILLET Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Joël GUILLOT, Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Khadija ELMIYOUNI, Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Sébastien FICHOT Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Edwige GUYOLLOT Contrôleuse des Finances publiques	
Mme Karine AHMED-LALOU, Agente des Finances Publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pou une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant les remises gracieuses ou délais de paiement.
Mme Jeanne BASSERES, Agente des Finances Publiques	
M. Christophe BRICE, Agent des Finances Publiques	
Mme Céline FECIL, Agente des Finances Publiques	

Mme Florence GRUNDMAN , Agente des Finances Publiques	
M. Rajesh ALAND Agent des Finances Publiques	
M. Frédéric TABARDEL , Agent des Finances Publiques	
M. Cyrille BAUDRIN Agent des Finances Publiques	
Mme Lindsay CLODINE-FLORENT Agente contractuelle des Finances Publiques	

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Suzelle VIMEUX Inspectrice des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
M. Philippe LAMBOUR Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. Arnaud PHILIPPE Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. Laurent PONSOT Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
M. Philippe ZUSSY Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
Mme Lutesse CLAIRE Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
M. Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse. • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).

<p>Mme FAHRASMANE Fabienne Agente administrative principale des Finances publiques de 1ère classe Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>Mme Véronique DARRICAU Contrôleuse principale des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>Mme Florence ALEXIS Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>M. Florent CHAGUE Contrôleur des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>Mme Séline DONMEZ Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>M. Cédric BARRIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Marc GAUTIER, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division paye, et en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Mireille LIEGEOIS, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Christine BARDINAL Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">• Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Liza COIMBRA Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison- Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Marie-Laure BERTHOU Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Jérôme THIROT Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons- Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Laurent REICHERT Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Olivier LEGROS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du responsable du service Comptabilité Oppositions	<ul style="list-style-type: none">• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DEPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Bertrand LECHAT Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Marine LE BERRE Inspectrice des Finances publiques, adjointe du responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Yasmina MOGNI Inspectrice des Finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Nicolas BELAUD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Suzel NEVEUX Contrôleuse principale des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Guy LAM DIT NENG Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Bruno PUTEANUS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Magali JAILLET Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Cédric POISSONNIER Inspecteur principal des Finances publiques Responsable du service SFACT Bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

<p>Mme Elizabeth SANDOT Inspectrice des Finances publiques Adjointe du Responsable du service SFACT Bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>M. David WOLF Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>M. Sébastien LOUCHET Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>M. Xavier CLAVARD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>Mme Christine LOLLIVIER Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>M. Georges DUMAS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Pouvoir	
<p>M. Francis CAUCHI Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>Mme Karine PETIT Inspectrice des Finances publiques Responsable du service facturier Éducation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
<p>Mme Irina TROFIKOVA-SARRAZIN Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

À Paris, le 1^{er} septembre 2023

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00052

Arrêté portant subdélégation de signature du
Préfet pour les missions domaniales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
94, RUE RÉAUMUR 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS
DE SIGNATURE DU PRÉFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

La Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;
Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques du 21 novembre 2022 portant désignation de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1^{er} décembre 2022 son installation ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2022-12-01-00006 du 1^{er} décembre 2022 portant délégation de signature à Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Art. 1. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie MAHIEUX, directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Mme Anne TALON, administratrice générale des finances publiques, responsable du Pôle Gestion Publique État,
- Mme Ingrid ROY, administratrice des finances publiques, responsable du service local du domaine ;
- Mme Carol CHOLLET, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la responsable du service local du Domaine de Paris.

Prénom – Nom	Fonction
Mme Anne TALON	Administratrice générale des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Ingrid ROY	Administratrice des finances publiques, Responsable du service local du domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la responsable du service local du domaine de Paris

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Art. 2. – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 75-2023-07-05-00014 du 5 juillet 2023.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

La Directrice régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Préfecture de Police

75-2023-09-05-00003

arrêté n° 2023 01024

portant désignation et habilitation à accéder aux données à caractère personnel contenues dans le système de traitement d'antécédents judiciaires et accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la délégation à l'immigration pour la désignation et l'habilitation des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements automatisés utilisés par la délégation à l'immigration

arrêté n° 2023 01024

portant désignation et habilitation à accéder aux données à caractère personnel contenues dans le système de traitement d'antécédents judiciaires et accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la délégation à l'immigration pour la désignation et l'habilitation des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements automatisés utilisés par la délégation à l'immigration

Le préfet de police,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles R. 142-11 à R. 142-25 et R. 142-1 à R. 142-10 ;

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles R 40-23 à R. 40-34 relatif au traitement d'antécédents judiciaires ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 114-1 et L. 234-1 ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment l'article 17-1 ;

VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 modifiée d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 relatif au fichier des personnes recherchées et notamment ses articles 4 et 5 ;

VU le décret n° 2012-652 du 4 mai 2012 relatif au traitement d'antécédents judiciaires et notamment son article R. 40-29 ;

VU l'arrêté du 22 août 2001 modifié portant création d'un traitement informatisé d'informations nominatives relatif à la délivrance des visas dans les postes dans les postes diplomatiques et consulaires, et notamment son article 5 ;

VU l'arrêté n° 2021-00355 du 26 avril 2021 relatif au préfet délégué à l'immigration et aux services de la préfecture de police placés sous sa direction pour l'exercice de ses attributions ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU le décret du 13 juillet 2023 par lequel Mme Mireille LARREDE, préfète du Lot, est nommée préfète déléguée à l'immigration auprès du préfet de police, à compter du 21 août 2023 ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er}

Mme Mireille LARREDE, préfète déléguée à l'immigration à la préfecture de police, a accès aux données figurant dans le système de traitement d'antécédents judiciaires dans le cadre de ses attributions conformément à l'article R. 40-29 du code de procédure pénale en vue des missions d'instruction des demandes d'acquisition de la nationalité française et de délivrance et de renouvellement des titres relatifs à l'entrée et au séjour des étrangers.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Mireille LARREDE, préfète déléguée à l'immigration à la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les habilitations des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans les traitements automatisés cités ci-dessous utilisés par la délégation à l'immigration :

- Traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers sollicitant une demande de visa, dénommé VISABIO ;
- Application de gestion des dossiers de ressortissants étrangers en France (AGDREF) ;
- Système de traitement d'antécédents judiciaires (TAJ) ;
- Fichier des personnes recherchées (FPR) ;
- Traitement informatisé d'informations nominatives relatif à la délivrance de visas dans les postes diplomatiques et consulaires, dénommé Réseau Mondial Visa 2.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille LARREDE, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée par M. Jean-François de MANHEULLE, chef de service de l'administration des étrangers, adjoint à la préfète déléguée à l'immigration, dans la limite de ses attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée par M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, sous-directeur du séjour et de l'accès à la nationalité et par M. Christian VEDELAGO, chef du département zonal de l'asile et de l'éloignement, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 5

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2022 - 01054 en date du 6 septembre 2022.

Article 6

La préfète, directrice de cabinet, et la préfète déléguée à l'immigration, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 5 septembre 2023

Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-09-05-00004

arrêté n° 2023-01025

accordant délégation de la signature
préfectorale

au sein de la délégation à l'immigration pour
l'habilitation des agents prévue par l'article L.
114-16-1 du code de la sécurité sociale dans le
cadre de la recherche et de la constatation de
fraudes en matière sociale

arrêté n° 2023-01025

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la délégation à l'immigration pour l'habilitation des agents prévue par l'article
L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale dans le cadre de la recherche et de la constatation
de fraudes en matière sociale

Le préfet de police,

VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 114-16-1 à L. 114-16-3 ;

VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance
de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et
notamment son article 7 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national
du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors
classe) ;

VU l'arrêté n° 2021-00355 du 26 avril 2021 relatif au préfet délégué à l'immigration et aux
services de la préfecture de police placés sous sa direction pour l'exercice de ses
attributions ;

VU le décret du 13 juillet 2023 par lequel Mme Mireille LARREDE, préfète du Lot, est nommée
préfète déléguée à l'immigration auprès du préfet de police, à compter du 21 août 2023 ;

VU l'arrêté du 26 mai 2021 par lequel M. Jean-François de MANHEULLE, administrateur de
l'Etat hors classe, est nommé chef du service de l'administration des étrangers, adjoint au
préfet délégué à l'immigration à la préfecture de police ;

VU l'arrêté du 13 janvier 2023 par lequel M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, administrateur
de l'Etat hors classe, est nommé sous-directeur du séjour et de l'accès à la nationalité au sein
du service de l'administration des étrangers à la délégation à l'immigration de la préfecture
de police ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de police,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mireille LARREDE, préfète déléguée à l'immigration, à l'effet de
signer, au nom du préfet de police, les actes portant désignation et habilitation des agents
autorisés à transmettre aux organismes visés à l'article L. 114-16-3 du code de la sécurité
sociale tous renseignements et tous documents utiles à l'accomplissement par ceux-ci de leur
mission de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale visées à l'article L.114-
16-2 du code de la sécurité sociale, ainsi qu'au recouvrement des cotisations et contributions
dues et des prestations sociales versées indûment.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille LARREDE, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est exercée par M. Jean-François de MANHEULLE, chef du service de l'administration des étrangers, adjoint à la préfète déléguée à l'immigration, dans la limite de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est exercée par M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, sous-directeur du séjour et de l'accès à la nationalité, dans la limite de ses attributions.

Article 4

La préfète, directrice de cabinet, et la préfète déléguée à l'immigration, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 5 septembre 2023

Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ